





MISSION GESTION DIFFERENCIEE

I ère journée de rencontre et d'échanges sur la Gestion Différenciée en Région Nord / Pas-de-Calais

Grande-Synthe / Sailly-sur-la-Lys
Le 3 mai 2000
COMPTE-RENDU



Avec le concours de la DIREN, du Conseil Régional Nord / Pas-de-Calais et du FEDER

Vers un pôle de compétence Gestion Différenciée en Région Nord / Pas-de-Calais

I. La démarche de Grande-Synthe

II. La démarche de Sailly-sur-la-Lys

III. Les thèmes abordés
- **La gestion des espaces verts :la méthode Bruxelloise**
- **Les Corridors Biologiques**
- **Classement au POS**
- **Le désherbage**
- **Les CTE au secours de la Gestion Différenciée**
  - **Les CTE peuvent-ils financer des contrats d'entretien avec des agriculteurs ?**
- **Aspect économique de la Gestion Différenciée**
- **La sous-traitance de l'entretien des espaces**
- **Le réseau CUD**

IV. Bibliographie sommaire

V. ... Où trouver les éléments bibliographiques

VI. Des outils à mettre en place/Les thèmes à développer

VI. Annexes
- **Annexe I : Liste des participants**
- **Annexe II : La démarche de Grande-Synthe**
- **Annexe III : La démarche de Sailly-sur-la-Lys**

Vers un pôle de compétence Gestion Différenciée en Région Nord / Pas de Calais

La Région Nord / Pas-de-Calais est caractérisée par une forte proportion de terres agricoles et une urbanisation très dense. En outre, notre région présente un lourd déficit en espaces naturels et une artificialisation plus importante que la moyenne nationale.

Agriculture et urbanisation ont entrainé au cours de ces dernières décennies la réduction des surfaces naturelles, un déséquilibre des écosystèmes, la rupture des continuums biologiques et un morcellement des infrastructures naturelles, une hétérogénéisation des paysages et des milieux, des pollutions diverses...

En bref, il y a depuis plusieurs années une érosion accélérée de la diversité biologique régionale avec des impacts à l'échelle nationale, et par conséquence à l'échelle mondiale.

Nous nous devons de réagir et de prévoir les conditions nécessaires au maintien et à l'accroissement de la biodiversité. La préservation de la nature ne doit plus être le monopole de quelques parcs naturels et autres réserves naturelles, il nous faut restaurer les milieux linéaires (corridors biologiques) indispensables aux déplacements biologiques, et donc au maintien des populations animales et végétales, et réintroduire la faune et la flore dans nos cités.

En 1997, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Métropole Lilloise s'engage dans une démarche de sensibilisation des collectivités à la notion de Gestion Différenciée des espaces verts urbains. Ce mode de gestion a pour souci majeur d'assurer un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles renouvelables.

En 1999, une mission de "Promotion de la Gestion Différenciée en région Nord / Pas de Calais" est mise en place. Financée par le contrat de plan Etat / Région et le FEDER, cette mission confie à l'ADULM le "volet métropolitain", avec un projet pilote sur l'agglomération lilloise proposant à 3 communes de bénéficier d'un plan de gestion de leurs espaces verts. Afin de constituer un échantillon représentatif, les 3 communes sont de typologie différente : une commune rurale, une commune périurbaine et une commune urbaine.
Parallèlement à ce projet pilote, et toujours dans le cadre de cette mission, les associations Chantier Nature et Nord Nature Chico Mendès sont chargées de concevoir des outils d'accompagnement des collectivités à la démarche "Gestion Différenciée". Une première phase d'enquête auprès d'une cinquantaine de communes de la région a permis de relever les attentes et besoins en terme de gestion des espaces verts. C'est sur la base des informations ainsi recueillies qu'a été engagée la seconde phase du travail : l'organisation des journées de rencontre et d'échanges. Ces journées ont pour objectif de

favoriser le débat entre élus et techniciens sur la faisabilité et l'utilité de la Gestion Différenciée, de répondre aux interrogations de chacun, d'élaborer ensemble les outils d'accompagnement adéquats : le "kit" Gestion Différenciée.

La première journée de rencontres et d'échanges organisée à Grande-Synthe le 3 mai 2000 a regroupé 75 personnes. Elle permet de poser aujourd'hui la première pierre à l'édification d'un "Réseau Gestion Différenciée Régional". Ce réseau reposant sur les initiatives locales, regroupant des collectivités, des associations et d'autres structures concernées ou intéressées par le sujet, devrait à terme aboutir à la mise en place d'un "Pôle de Compétence Gestion Différenciée en Région Nord / Pas-de-Calais". Au sein de ce pôle, les expériences seront échangées et les idées d'actions dans ce domaine débattues, validées et accompagnées.

I. La démarche de Grande-Synthe
"Composer avec la nature ! "

1. Un environnement industriel

Grande-Synthe (25 000 hab.), située à l'ouest de Dunkerque, s'est développée dans les années soixante grâce à l'implantation de la sidérurgie au nord de son territoire. Aujourd'hui ville verte et fleurie, Grand Prix National de fleurissement depuis 1991, Grande-Synthe représentera la France au Concours européen de l'Entente Florale en juillet 2000.
Aux côtés de villes telles que Genève, Rennes, Nantes, Grande-Synthe fait également figure de pionnière, pour la mise en place de la gestion différenciée dans sa région.

2. La gestion différenciée dans les faits

L'objectif est de pratiquer dans toutes les démarches de création et d'entretien le réflexe d'une gestion plus respectueuse de l'équilibre de la nature, et d'augmenter les richesses et les potentiels naturels de la commune.

Cela consiste en :

- la diversification, plantation comprise, des végétaux régionaux dans un même habitat (boisement, prairies...). Un partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul a permis de réintroduire des écotypes sauvages.
- la limitation, voire l'arrêt des produits de traitements phytosanitaires non-respectueux de l'environnement (depuis 92, plus aucun insecticides ni fongicides),
- l'utilisation de paillage (recyclage des produits de taille en copeaux), la plantation de plantes couvre-sol, le désherbage thermique ...
- la prise en compte des potentiels écologiques existants : buttes sableuses, bras mort (photo ci-dessous)...,



es, de saules têtards, de plantes grimpantes sur support grillagé. La réintroduction des canaux en pleine ville dans les années 80 contribue largement aujourd'hui à l'existence de corridors verts et bleus. Les actions dans les écoles (diversification des haies, arboretum...) prennent la suite...

La Gestion Différenciée des espaces verts municipaux représente la contribution du service espaces verts d'une commune au Développement Durable. De plus, la population échange facilement avec les jardiniers qui doivent pouvoir expliquer leurs méthodes. A Grande-Synthe, un dispositif de communication varié vient compléter la diffusion quotidienne de ces messages (C.P.I.E., évènements, exposition...).

3. Cheminement

Pour la description des Services Techniques, se référer à l'Annexe II : "Intervention de M. Caestecker".

__1990 :création d'un verger conduit en lutte raisonnée où aucun traitement phytosanitaire n'est appliqué (photo ci-dessous).



1991 : 15 espèces d'oiseaux nicheurs dans les boisements du PUYTHOUCK

__1993 : Grande-Synthe est pionnière dans la mise en place de la Gestion Différenciée.

__1994 : déplacement d'élus et techniciens au Colloque de Strasbourg.

__1995 : " Viser la maturité forestière " : mise en place d'un plan de gestion des espaces boisés. La coupe sélective est pratiquée dans les peupleraies afin de favoriser la régénération naturelle d'essences plus nobles (érables, aulnes, frênes...). L'intérieur du boisement n'est plus débroussaillé afin de permettre la venue d'un sous-bois arbustif. Le bois mort non-dangereux pour le public est laissé sur pied.

__1996 : remplacement de la tonte par une fauche tardive annuelle, sur 1/3 de la surface des buttes du Puythouck.

1997 : 45 espèces d'oiseaux nicheurs

__1997 : la mise en place de parcelles d'expérimentation (du gazon à la prairie) et de parcelles test en ville permet de familiariser les agents et le public à l'entretien différencié. Une diversification optimum des zones humides est souhaitée. Les berges ne sont plus tondues et offrent désormais au vent leurs joncs, leurs roseaux et la floraison de leurs iris. Les saules sont taillés en têtards et les plançons replantés. Des inventaires floristiques sur des milieux différents confirment la richesse du patrimoine végétal de la commune. Premiers regards sur l'entomologie.

Ces zones vont permettre d'initier le grand public à la Gestion Différenciée.

__1998 : déplacements d'élus, de techniciens et d'habitants au Parc Citroën à Paris. Le but est de favoriser la réflexion sur l'ensemble des aménagements, et sur le jardin en mouvement.

1998 : 51 espèces d'oiseaux dont 18 localisées uniquement à Grande-Synthe pour la région Dunkerquoise.

_________Inventaire ornithologique dans les boisements de la ville.

__2000 : Classification des espaces verts de la ville en catégories d'entretien.

Les services techniques voient l'élargissement de leur champ de compétences afin d'agir en toute transversalité et d'anticiper sur les projets de développement urbain. Les jardiniers apprennent le geste juste, des métiers nouveaux émergent...

La réussite de cette méthode de gestion repose sur un engagement des élus locaux, des techniciens, et sur l'information du public qui, lorsqu'elle est bien faite, remporte l'adhésion.

II. La démarche de Sailly-sur-la-Lys
Service Espaces Verts et Brigade Verte

1. Origine

Cette commune du département du Pas-de-Calais, enclavée dans le département du Nord, compte près de 4 000 habitants, soit 1 350 foyers, quelques 12 ha d'espaces verts "urbains" (pelouses, arbres d'alignement, parking, fossés de drainage...) et 12 ha de zones naturelles.
En 1996, à l'initiative du responsable du Service Espaces Verts, la commune s'oriente vers la Gestion Différenciée avec pour devise : "A quoi bon travailler pour la nature si c'est pour la dénaturer". La Gestion Différenciée est perçue comme un moyen de trouver un équilibre entre préservation du patrimoine naturel et accueil du public. Elle permet de conserver une certaine identité paysagère et de mieux aborder le problème de l'eau, la commune étant victime des crues de la Lys. Mais avant tout, la Gestion Différenciée c'est augmenter la diversité biologique.

2. Démarche

La mise en place de la Gestion Différenciée n'est pas chose aisée et ne se fait pas du jour au lendemain. En effet, que penser d'un mode de gestion qui remet en cause certaines pratiques traditionnelles, qui a pour but d'augmenter la diversité biologique en favorisant l'emploi de traitements phytosanitaires moins agressifs pour l'environnement, la plantation d'essences locales... ?
La France étant un pays de tradition horticole, ce mode de gestion nécessite un changement de mentalité et une autre vision sur le rôle des espaces verts urbains.

A Sailly-sur-la-Lys, la Gestion Différenciée s'est heurté à l'incompréhension à la fois des élus, des techniciens et surtout des habitants. La démarche a donc été axée sur 3 points :

- **la sensibilisation des élus et des techniciens** au fait qu'un espace vert peut continuer à accueillir le public dans les meilleures conditions, tout en permettant le développement de la vie sauvage, qu'un bord de route peut être fleuri tout respectant l'aspect sécurité, que les produits chimiques ont des effets rémanents sur notre environnement et qu'il existe des méthodes alternatives...
- **la formation des techniciens**, indispensable car la Gestion Différenciée est pour eux un véritable bouleversement dans la façon de travailler. Il ne s'agit plus d'entretenir pour qu'un parterre ou qu'une mosaïque soit belle et saine, il faut tenir compte de la faune qui se

développe dans les espaces verts, tenir compte des périodes de reproduction, de nidification, d'hivernage, de migration et respecter les équilibres qui s'instaurent... Cela nécessite une formation adéquate, compléte, abordant les aspects méthodologiques et techniques et proposant quelques connaissances écologiques et naturalistes.
Une partie du personnel technique de Sailly-sur-la-Lys, la brigade verte et son encadrant, ont suivi une formation, respectivement, d'ouvriers d'entretien de rivière et d'encadrant de chantiers environnement.

- **l'information/communication auprès du public**. La population habituée à voir une pelouse bien rase, tondue chaque semaine, des parterres régulièrement désherbés chimiquement, interprète de façon attive la gestion différenciée comme une négligence de la part de la commune. C'est ce qui s'est bien sûr passé à Sailly-sur-la-Lys, en l'absence d'une politique de communication : appels répétés, réclamations, critiques...

Il a alors été décidé de communiquer, via le bulletin communal, d'intervenir en milieu scolaire dans le cadre d'ateliers verts et de travailler en partenariat avec Espace Naturel Régional sur l'opération "Plantons le décor". Ce travail d'information et de communication est un travail de longue haleine, mais, aujourd'hui, c'est plus de 70 % des habitants qui ont adhéré à ce mode de gestion.
Pour compléter le travail déjà effectué, une signalétique (en bois) sera installée. Les messages transmis seront du type : "Ici, fauche tardive !".

3. Les pratiques de gestion

La mise en place de la Gestion Différenciée a été accompagnée d'une réflexion portant non seulement sur les différents types d'espaces à gérer, mais aussi sur la structuration du Service Espaces Verts ainsi que sur les pratiques elles-mêmes.

Une classification simple des espaces verts : espaces de prestige et espaces écologiques

La Gestion Différenciée repose sur la définition de 2 types d'espaces verts :

- **les espaces de prestige** : le gazon est tondu chaque semaine, les haies taillées au cordeau, les massifs sont éclatants de couleurs…. Cette gestion intensive est pratiquée sur des sites à forte fréquentation, aires de jeux, de sports, ...
- **les espaces écologiques** : où la prairie prend le pas sur le gazon, les haies champêtres sont garnies d’un ourlet herbeux, les massifs contiennent des plantes sauvages …

Service Espaces Verts et "Brigade Verte"

Le S.E.V. compte 12 agents dont :

- 5 sont affectés à la collecte sélective (ils collectent aussi chaque lundi les déchets verts destinés au compostage),

- 2 sont chargés de la tonte,

- 5 sont affectés au cadre de vie et constituent la "Brigade Verte". Créée en 1997 et gérée en régie communale, elle a en charge la gestion douce des espaces :

- l'entretien des cours d'eau
  Curage manuel 1 fois/an
  Entretien des berges (fauchage, taille douce, fascinage, lutte contre les rats…)
- l'entretien des arbres d'alignement
  Elagage par taille douce
  Plantations de remplacement
- l'entretien des haies champêtres
  Remplacement des dépérissants
  Entretien des étages ligneux par taille douce
- l'entretien des fossés et des talus
  Curage et ramassage des détritus
  Taille et coupe des arbres en cas d'obligation

Fauchage et faucardage tardifs : ces interventions ne sont pratiquées qu'à la fin de la période de végétation, après la montée en graines. Cela permet le développement de plantes locales comme la reine des prés, l'épilobe en épis...

- l'entretien des berges de la Lys
- l'entretien des chemins ruraux et des bords de routes, où là aussi il y a fauche tardive. Pour des questions de sécurité, les virages et autres angles sont tondus régulièrement.
- le ramassage des détritus sur l'ensemble du domaine public
- l'entretien et l'embellissement des espaces publics
- …

Des contrats moraux avec les agriculteurs

Si les 12 ha d'espaces verts urbains sont gérés par le S.E.V., les 12 ha d'espaces naturels sont gérés par des agriculteurs, sur la base d'un contrat moral avec la commune. Ceux-ci fauchent les prairies naturelles et récupèrent le foin.

Cet exemple n'est pas isolé, puisque d'autres communes ont recours à des agriculteurs pour entretenir de grandes surfaces enherbées.

Sailly-sur-la-Lys et les produits chimiques

En s'impliquant dans la gestion différenciée, la commune de Sailly-sur-la-Lys s'est engagée a n'utiliser qu'un minimum de produits chimiques, voire pas du tout.

Le désherbage

La commune s'est dotée de désherbeurs thermiques mais de nombreuses réclamations ont contraint le Service Espaces Verts à revenir au glyphosate. Toutefois l'emploi de ce dernier est limité par la technique du mulch. Les déchets de tonte, de fauche et d'élagage sont laissés au pied des arbres. Non seulement ils empêchent la repousse rapide des herbes folles mais maintiennent également une humidité constante et nourrissent l'arbre (photo ci-dessous).

Le mulch est aussi utilisé lors de plantation de haies, (au lieu d'un revêtement plastique) avec pour effet de maintenir l'humidité au sol et d'empêcher le développement des herbacées. Dans ce cas, la commune utilise un broyat de branches réalisé au centre de compostage.



Les engrais

Dotée d'une unité de compostage, la commune n'a plus du tout recours aux engrais chimiques, notamment pour l'entretien des terrains de football. Ce compost, engrais d'origine organique, est aussi utilisé pour les jardinières et les parterres fleuris de la commune.

Les traitements phytosanitaires

Ils ne sont utilisés qu'en cas d'extrême nécessité, pour limiter les problèmes (maladies, parasites). La commune ne pratique pas la mosaïculture qui nécessite beaucoup d'interventions phytosanitaires. Le fleurissement (jardinières, compositions florales) est composé de 60 % de plantes vivaces et favorise autant que possible les variétés régionales (angélique, ciboulette, géranium disséqué, benoîte commune, benoîte des ruisseaux, chèvrefeuille, brunelle, mélisse, plantago major, millepertuis, sedum, euphorbe petit cyprès). Les plantes horticoles ne sont pas délaissées pour autant : corette, aegopode panachée, pervenche panachée, symphorine, stachys, tulipe, et d'autres encore cotoyent les variétés sauvages. Elle sont utilisées avec modération et parcimonie.

Depuis 1992, la commune de Sailly-sur-la-Lys gère donc naturellement ses espaces verts de prestige et les espaces écologiques, sans produits chimiques (insecticides, fongicides...) grâce notamment à l'utilisation de végétaux locaux participant à la lutte contre les parasites tels que la tanaisie (*Tanacetum vulgare*) qui fait office de répulsif vis à vis de certains insectes nuisibles et attire bon nombre d'insectes auxiliaires. Enfin, lorsqu'une plante est malade, plutôt que d'utiliser des traitements chimiques, elle est remplacée.

4. Aménagements et Gestion Différenciée

Il n'est pas rare que la surface des espaces verts à gérer augmente année après année. D'anciennes zones agricoles, d'anciens délaissés SNCF, VNF, des friches industrielles viennent s'ajouter au patrimoine vert communal. De nouveaux besoins apparaissent comme la construction d'une salle de sport, d'un restaurant communal avec des dépendances vertes. Avant d'être entretenus ces espaces doivent être aménagés, mais souvent l'aspect écologique n'est pas pris en compte .

Lors de la visite de Sailly-sur-la-Lys nous avons pu voir un exemple de prise en compte de ce critère écologique en amont d'un projet d'aménagement, celui de la **Salle des fêtes polyvalente**, première étape de notre circuit.



L'aspect hydraulique, concernant tout particulièrement la commune avec la présence de la Lys, a été décisif dans l'aménagement du parking et des espaces verts accompagnant la salle. L'eau peut ainsi transiter depuis le parking jusqu'à un système de lagunes, avant de gagner la Lys.

S'écoulant sur le revêtement imperméable du parking, elle est évacuée via des bouches d'égoût et par des trouées pratiquées dans la bordure du parking, guidée par une légère pente.



Cette eau se retrouve donc rapidement en contact avec la végétation. En circulant dans un fossé végétalisé, elle est épurée (épuration naturelle par la végétation en place : plantes aquatiques, massettes, roseaux, saules...). Cette épuration se poursuit ensuite dans les lagunes, végétalisées de façon spontanée, qui communiquent par un système de trop plein. L'eau finit sa course dans la Lys, elle est propre !



L'aménagement des espaces verts de la salle polyvalente a aussi pris en compte l'aspect pédagogique avec la construction de tentes et de tipis en saule vivant. A Sailly-sur-la-Lys, aménagements et gestion différenciée riment avec pédagogie et communication auprès des plus jeunes.

D'autres expériences d'aménagements écologiques ont été menées sur la commune, au coeur de lotissements (essences régionales, paillages biologiques...), sur le site de la Briqueterie (aménagement d'un terrain de jeux pour les enfants, aménagement d'un parking avec système d'écoulement des eaux similaire à celui de la salle polyvalente, aménagement d'une zone humide et d'une pépinière, semis sur graviers...).

5. Les corridors biologiques

Une expérience de mise en place d'un corridor biologique est menée à Sailly-sur-la-Lys, le long d'une voie de chemin de fer et à partir d'un ancien délaissé SNCF récupéré par la commune. La plantation d'une haie champêtre le long de la voie et des semis de prairie fleurie ont été réalisés. Ces aménagements accompagneront le développement d'une flore spontanée et de la faune indigène inféodée.

Avec sa politique de Gestion Différenciée des espaces verts, la commune de Sailly-sur-la-Lys parvient à maîtriser, dans une certaine mesure, la qualité des eaux de ruissellement et d'écoulement, à limiter les pollutions et autres agressions vis-à-vis de notre environnement, à accueillir une nature plus diversifiée et à créer des espaces équilibrés. Elle a pu, en outre, réaliser de substantielles économies, notamment sur les produits phytosanitaires. La mise en place de la Gestion Différenciée a réclamé de lourds investissements (vite amortis), la formation du personnel et un gros travail de communication. Mettre en place la gestion différenciée ne se fait pas du jour au lendemain. Sailly-sur-la-Lys est sans doute un bon exemple à suivre, en tous cas pour les communes semi-rurales ! (Voir annexe III).

III. Les thèmes abordés au cours de la journée du 3 mai 2000

La gestion des espaces verts : la méthode Bruxelloise

La ville de Bruxelles compte en moyenne 30 m_ d'espaces verts par habitant et fait figure d'une des capitales les plus vertes au monde, avec une ceinture forestière de 1 700 ha, 600 ha de parcs communaux et 335 ha de parcs régionaux. L'originalité du patrimoine vert de Bruxelles est sa diversité. On y trouve des lieux de rencontre, de délassement, de jeu et de pratique sportive, d'observation de la nature.... La mission de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement est de protéger et développer ce patrimoine qui constitue un véritable atout touristique.

Les aspirations des habitants allant vers une redécouverte de la nature, de sa faune et de sa flore, il a été décidé de gérer les espaces verts publics de façon différenciée. Il s'agit là de reconnaître qu'un même espace vert peut remplir différentes fonctions de manière harmonieuse : fonction sociale, récréative, éducative mais aussi fonction paysagère et écologique. Aménagements et Gestion Différenciées prennent en compte les besoins sociaux fondamentaux des citadins, tout en tirant parti au mieux des potentialités paysagères et écologiques du milieu.

La Gestion Différenciée est accompagnée d'une politique d'incitation des habitants à tenter l'aventure de cette gestion alternative dans leur jardin.

Par ailleurs, les espaces verts de Bruxelles ont été scrupuleusement répertoriés afin de construire un réseau d'espaces verts dans la ville. Ce réseau, le "maillage vert", sera bénéfique aux paysages urbains, au patrimoine naturel mais aussi à la biodiversité, puisqu'il permet à certaines espèces animales et végétales de se déplacer d'un espace à un autre.
Un travail similaire a été réalisé sur le réseau hydraulique afin de construire le "maillage bleu".

Les corridors biologiques

La notion de corridor biologique est complémentaire à la notion de Gestion Différenciée. S'intégrant dans un réseau global intitulé la "Trame Verte", les corridors biologiques permettent le déplacement de la faune et de la flore d'une zone refuge à une autre. Ils

connectent entre eux les habitats naturels, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et d'abri... Ils sont indispensables au maintien des populations animales et végétales, car ils permettent les échanges de gènes.
Une politique ambitieuse de développement de la nature en ville ne peut se faire sans la prise en compte des corridors biologiques.

Le classement au POS

La Gestion Différenciée, et tout type d'aménagement l'accompagnant, est une démarche qui s'inscrit dans le temps, une démarche qui se veut pérenne et qui fait d'ailleurs partie des Agendas 21, outils locaux du Développement Durable.
Le meilleur moyen de s'assurer de la pérennité d'une action d'écologie urbaine de ce type est de travailler sur le POS, comme l'a fait la ville de Grande-Synthe. Un classement en zone 20 ND, par exemple, permet de protéger un espace vert de l'urbanisation future car l'implantation de constructions y est interdite ou soumise à des conditions restrictives. Les zones TCa et TCb permettent de classer comme espaces boisés des bois, forêts, parcs à conserver et à protéger (TCa) ou à créer (TCb). Le classement TC interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Le désherbage

Qu'y-a-t-il de mieux : le **désherbage thermique** ou le **glyphosate** ?

La question posée par N. Derache, qui a testé le désherbage thermique et qui aujourd'hui est "contraint" d'utiliser le glyphosate, ouvre la réflexion sur le désherbage thermique. Ce dernier est-il si efficace qu'on le prétend ? Certains affirment que oui, d'autres prétendent que non, car les plantes ne sont pas toujours éliminées et repoussent ensuite de plus belle. Quel est l'impact réel du désherbage thermique sur l'équilibre du sol ? On peut en effet penser que les organismes du sol ne supportent pas cette technique et qu'ils finissent par disparaître. Dans l'état actuel des connaissances sur le désherbage thermique, on peut simplement dire qu'un bilan écologique s'impose.
Quant au glyphosate, ce produit aurait peu d'effets rémanents sur l'environnement. Chacun s'accordera pourtant à dire que, comme tout désherbant TOTAL, il y a forcément un impact négatif sur notre environnement. Effectivement, le glyphosate figure à la troisième place des herbicides les plus nocifs pour la santé du personnel agricole dans l'état de Californie. Son utilisation entraîne, selon certains spécialistes, la production de phyto-oestrogènes dans les plantes (encore plus dans les légumes). La fonction de ces phyto-oestrogènes s’apparentent aux hormones dans l’organisme des êtres vivants, et particulièrement des mammifères qui les

ingèrent, où ils peuvent jouer un rôle de leurre hormonal. Ils pourraient provoquer de sérieux troubles ou déséquilibres dans leur système de reproduction.
En dehors de son action directe de destruction des plantes, le glyphosate a d'autres impacts directs sur la diversité biologique : il empoisonne les poissons et subsiste dans le sol de longues années durant : du glyphosate a été trouvé dans des laitues, de l'orge et des carottes plantés dans un sol traité un an auparavant avec ce produit.
La dégradation du glyphosate génère des altérations métaboliques telles que l'Acide amino-méthyle-phosphonique, (AAMP) qui persiste dans le sol pendant 3 ans. (Source : les docteurs Beatrix Tappeser et Christine Von Weizacker, respectivement directrice du Risk Assesment in Genetic Engineering à l'Institue for Applied Ecology, en Allemagne, et directrice du programme de recherche sur la biodiversité et les biotechnologies d'ECOPORA).

Les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) au secours de la gestion différenciée ; Les CTE peuvent - ils financer des contrats d'entretien avec des agriculreurs ? (Entretien téléphonique (18/05/00) avec Alain Royer, référent C.T.E. de la Chambre d'Agriculture)

Votés dans le cadre de la Loi d'Orientation Agricole de juillet 1999, ces contrats prennent la suite des mesures agri-environnementales. Les textes fondateurs existent, le dispositif local est en gestation.
Comme les mesures pré-citées, les CTE sont basés sur le volontariat et sont contractés pour 5 ans. Le cofinancement est établi entre l'État et l'Europe. La portée de ces contrats est plus globale que celle des précédentes mesures. Ils doivent concerner toute l'exploitation.
Ces C.T.E. comportent **deux volets** :

- un volet socio-économique qui consiste essentiellement dans les aides à l'investissement, le maintien de l'emploi, l'augmentation de la valeur ajoutée liée aux activités de l'exploitation, la diversification, le référencement, un accompagnement en réseau.

- un volet environnement et territoire, sous forme d'aides annuelles de type mesures agri-environnementales, et qui concerne la production raisonnée (gestion des intrants), les surfaces enherbées, les haies...

Trois types de C.T.E existent :

les C.T.E. " périurbains ", avec pour axes privilégiés l'intégration du bâti et la production raisonnée.

les C.T.E. " pays d'herbage ", avec pour axes privilégiés l'herbe et les éléments fixes du paysage comme les haies.

les C.T.E. " paysages ouverts ", avec pour axes privilégiés : le couvert hivernal et la production raisonnée.

Environ 15 organismes sont agréés pour porter des projets "CTE" dont la Chambre d'Agriculture, les syndicats agricoles, les Parcs Naturels Régionaux...

A ces CTE peuvent s'ajouter d'autres aides comme les primes à l'herbe, les aides départementales, etc...

Les liens possibles avec une démarche de Gestion Différenciée des espaces verts

Les liens peuvent être très clairs : si la commune travaille sur la mise en connexion d'espaces intéressants (ex. : petit bois et étang de loisirs) afin d'améliorer la qualité écologique du cadre de vie, ou proposer à la promenade une " boucle verte ", elle bénéficiera de la démarche vers un C.T.E. que pourrait engager un agriculteur, propriétaire des espaces intercalaires. Il s'agit de travailler ensemble sur le paysage péri-urbain, de promouvoir les foyers de vie animale et végétale (si le choix d'espèces est judicieux) de la campagne environnante jusqu'au coeur de nos villes.

Aspect économique de la Gestion Différenciée

Dans l'attente de ratios économiques, on peut dire, sans l'affirmer, que la Gestion Différenciée coûte moins cher qu'une gestion traditionnelle. A cela, plusieurs arguments :

- le fait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques fait faire d'importantes économies. On aura alors recours aux pratiques alternatives telles que le remplacement des plantes malades, l'utilisation de plantes attractives ou répulsives, le mulch, le compostage, ...,
- on évitera l'utilisation de plantes non adaptées au sol et au climat régional. Elles sont de ce fait plus sensibles aux maladies et ravageurs et nécessitent donc des interventions chimiques,
- la Gestion Différenciée c'est, entre autre, la gestion extensive des espaces herbacés. Le passage d'une tonte intensive hebdomadaire à une tonte extensive mensuelle ou à une fauche annuelle, réduit fortement les interventions. C'est aussi la gestion douce du patrimoine arboré, le curage doux de fossés, qui à long terme, permettent d'éviter certaines dépenses.

Néanmoins, la Gestion Différenciée nécessite de gros investissements en matériel, mais aussi pour la formation du personnel. Cependant, cet investissement est vite amorti !

La sous-traitance de l'entretien des espaces

Certaines communes sous-traitent l'entretien de tout ou partie de leurs espaces verts à des entreprises spécialisées dans l'entretien intensif, principalement des surfaces enherbées (tontes régulières, déchets de tonte laissés en place...). Rien à voir donc avec l'entretien extensif préconisé dans le cadre de la Gestion Différenciée. Heureusement, certaines de ces entreprises ont décidé de franchir le pas de la gestion écologique, non sans mal. Cela nécessite en effet de leur part d'acquérir un matériel adapté (barres de coupes, andaineuses...) et du personnel qualifié. Dans l'attente de cette évolution, les communes ont pour seule arme une demande

qualifiée auprès de ces entreprises. C'est pourquoi, plus les communes seront nombreuses à imposer la prise en compte du critère écologique dans la gestion des espaces verts (exportation des déchets de tonte et de fauche, interventions selon un calendrier mis en place en fonction des objectifs de conservation ou de restauration de la nature...), plus les dites entreprises se hisseront rapidement au niveau attendu !
Cette démarche nécessite bien entendu la rédaction d'un cahier des charges écologique précis et d'un suivi de l'entretien, réalisé afin d'évaluer le travail fourni.

Le réseau CUD

Le réseau CUD (Communauté Urbaine de Dunkerque), que nous a présenté Vincent Séname, existe depuis 1998. Il rassemble les collectivités locales du littoral, qui participent à la démarche Gestion Différenciée, ainsi que le Port Autonome de Dunkerque. Cette démarche a été accompagnée par la mise en place d'une politique de corridors biologiques et s'inspire de la démarche de Grande-Synthe.
Le réseau se réunit régulièrement pour traiter de certaines thématiques comme :

- la signalétique sur les espaces verts,
- l'utilisation des produits phytosanitaires,
- la réalisation d'un annuaire de compétences au sein des services espaces verts (compétences techniques, compétences naturalistes...),
- la réflexion sur la nomenclature espaces verts des IVF (Ingénieurs des Villes de France),
- l'échange d'informations techniques ou méthodologiques entre communes de la CUD,
- l'élaboration d'un plan de gestion comme sur le site du lac d'Armbouts-Cappel.

IV. Bibliographie sommaire

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE (Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, Division de la nature et des forêts, Direction de la nature), A. Peeters et F. Janssens : "Talus et prés fleuris mode d'emploi : un guide pour l'aménagement écologique des espaces verts", Brochure technique n°7, 36 pages.

LSPN (Ligue Suisse pour la Protection de la Nature), mars 1996 : "Protection de la nature et entretien des Talus des bords de route et des cours d'eau, résultats de 5 années d'action", 58 pages.

CHANTIER NATURE, avril 1997 : "Concevoir et gérer des Milieux Naturels Urbains", Campagne "Jardinons Nature !", 100 pages.

INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT : "Vers une gestion écologique des parcs régionaux bruxellois", plaquette d'information, 24 pages.

V. ... Où trouver les éléments bibliographiques ci-dessus

"Talus et prés fleuris mode d'emploi : un guide pour l'aménagement écologique des espaces verts".
Contacter Pascal Colomb, Université Catholique de Louvain, Laboratoire d'Ecologie des Prairies : Place Croix du Sud 5 bte 1, B - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 00 32 10 47 37 70
Fax : 00 32 10 47 24 28
E-mail : colomb@ecop.ucl.ac.be

"Protection de la nature et entretien des talus des bords de route et des cours d'eau, résultats de 5 années d'action".
Tél. : 022 31 10 10

"Concevoir et gérer des Milieux Naturels Urbains", Campagne "Jardinons Nature !".
Chantier Nature
16, place Cormontaigne
59 000 Lille
Tél. : 03 20 17 11 77
Fax : 03 20 17 11 70
E-mail : chantiernature@nordnet.fr

"Vers une gestion écologique des parcs régionaux bruxellois".
Contacter Chantier Nature

VI. Des outils à mettre en place / Des thèmes à développer : le contenu des prochaines journées de rencontre et d'échanges

Lors de la journée du 3 mai 2000, nous vous avons soumis quelques propositions qualitatives à la suite du programme d'accompagnement. Les résultats du questionnaire sont les suivants.

- Concernant l'organisation des prochaines visites, vous êtes une trentaine à être intéressés par l**es visites de Bruxelles et de Lille**.

Bruxelles : “ Les connaissances écologiques ”

En termes d'espaces, cette visite complètera fort bien celle de Grande-Synthe car les espaces gérés sont boisés et âgés (gestion des arbres creux, forêt périurbaine), certains d'entre-eux relictuels. La gamme d'interventions sur les milieux va de l'entretien très soutenu à la réserve intégrale sur de petits milieux. Le programme LIFE est appliqué en direction des chauves-souris.

Lille : “ Les relations avec les partenaires institutionnels (D.D.E., S.N.C.F., V.N.F., E.P.F., C.U.D.L....) et les prestataires de services”.

- Une quinzaine d'entre vous ont marqué leur intérêt pour la thématique des **Villes Remparts**.

Dans leur problématique très particulière de gestion des masses de terre, des flux d'eau, de l'imbrication du patrimoine bâti et du végétal, les villes remparts concentrent différents types d'espaces verts auxquels appliquer la Gestion Différenciée permet d'avoir une logique d'ensemble.

- Les deux autres propositions : un départ collectif pour le **colloque de Strasbourg “ Jardin 21 ”**, et l**a gestion des friches** après requalification sur le Bassin Minier seront traitées comme suit :

- les animateurs de la Mission Gestion Différenciée se rendent à Strasbourg afin d'en rapporter des informations,

- la problématique des friches sera intégrée à la journée “ Relations avec les partenaires institutionnels sur la métropole lilloise ”.

Enfin tout au long de la journée, des besoins exprimés de façon plus ou moins formelle, sont apparus. Ces thèmes seront abordés au cours des prochaines journées de rencontre et d'échanges :

- la nécessité d'un glossaire pour mieux se comprendre et pouvoir poursuivre ensemble dans de bonnes conditions le travail entamé le 3 mai,

- la gestion de l'eau : certaines communes sont confrontées aux problèmes hydrologiques et d'assainissement,

- information/communication auprès des élus et des habitants : quels supports, quels arguments ? Comment faire converger les volontés et les contraintes des techniciens, des élus et des citoyens par une approche pédagogique de la nature en ville ?

- les compétences écologiques : inventaires, suivis, indicateurs, moyens d'évaluation de la gestion pratiquée...

- le matériel et les compétences techniques : quels outils utiliser pour une fauche avec exportation de matière par exemple ? Quand faucher ? Quand intervenir sur le ligneux dans le cadre de la taille douce ? Les amendements organiques et la filière compost,

- la formation à la Gestion Différenciée : le volet "Formation à la Gestion Différenciée des espaces verts" du catalogue de compétences de la mission est en cours d'élaboration.

VII. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Démarche de Grande-Synthe

Annexe 3 : Démarche de Sailly-sur-la-Lys